

## **Appel de candidature**

---

Le CONSEIL et l'Union des Physiciens se renouvelle par tiers chaque année. Il se réunit deux fois par an. Son rôle consiste à définir l'orientation de la politique du Bureau et les actions à mener.

Le Bureau de l'U.d.P. fait appel de candidatures auprès des collègues intéressés. Les obligations sont d'assister aux deux réunions du Conseil et à l'Assemblée Générale de fin d'année.

Envoyer la candidature à A. TOUREN, au secrétariat de l'U.d.P.

---